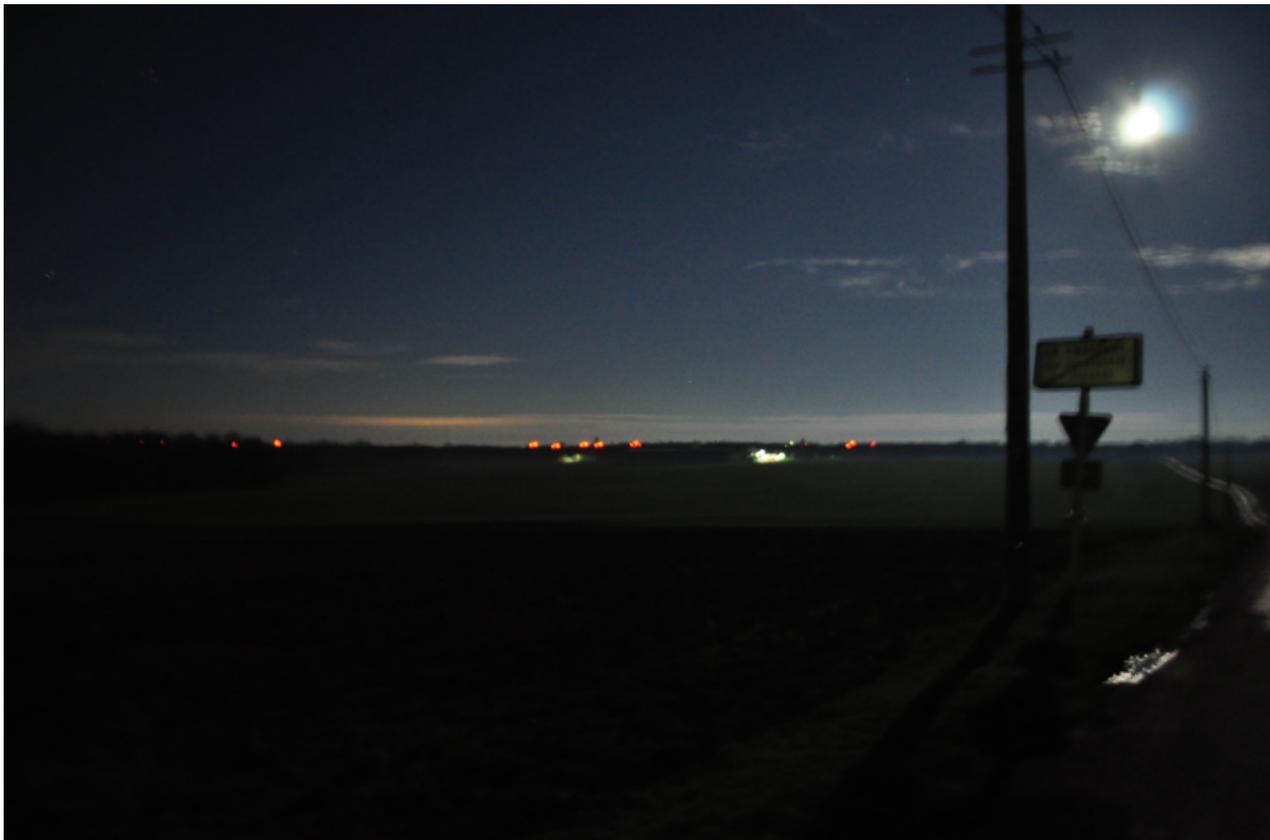


1/ Paysage

Le projet (situer à 100m d'altitude) va fortement impacter les nombreux hameaux à proximités de celui-ci, en particulier celui du Châtelot (situer en surplomb à 115m d'altitude) ou beaucoup vivent, comme un centre équestre, de nombreuses maisons de caractères accueillant actuellement des personnes en recherche de sérénités, des nounous, des entrepreneurs...



Vu du Châtelot éoliennes à deux fois la distance du parc de la Grande Contrée derrière la forêt du Gault et derrière Charleville

Le village des Essarts les Sézanne sera également très fortement impacté. En effet dans l'étude d'impact paysager du dossier on peut voir :

Photomontage 09 : D373, à l'Est de la commune de Les-Essarts-lès-Sézanne

Distance du point photo par rapport au parc : 3,4 km – Angle de vue : 180°

Comme le point précédent, ce photomontage est situé au Sud du parc de la Grande Contrée sur la D373, à la sortie du village des Essarts-lès-Sézanne. Depuis cet axe de communication majeur de la zone d'étude, le relief limite la profondeur et offre une ligne d'horizon ponctuée de boisements. Ces boisements rythment ce paysage de vastes parcelles agricoles et proposent des vues différentes lorsque l'on parcourt la zone d'étude. Dans ce paysage, les éoliennes existantes émergent très peu au-dessus de l'horizon, seules quelques pales sont visibles.

Les futures machines viendront s'installer au premier plan des parcs existant et seront par conséquent plus visibles. Leurs rotors émergeront presque entièrement au-dessus des boisements qui ponctuent l'horizon. Malgré cette visibilité, les éoliennes perturberont la lecture de la ligne d'horizon et conserveront un rapport d'échelle cohérent par rapport aux boisements qui marquent le territoire. Leur impact visuel peut donc être considéré comme faible. ← ?

Impact visuel du projet sur le paysage

Très élevée	Élevée	Moyen	Faible	Très faible
-------------	--------	-------	-------------------	-------------

Volet paysager de l'étude d'impact pour le projet éolien de la SEPE la Grande Contrée sur la commune de Charleville

CONCLUSION DE L'ANALYSE DES IMPACTS DEPUIS LE PAYSAGE IMMÉDIAT

L'analyse des photomontages réalisés dans le paysage immédiat principalement aux abords des villages permet de mettre en évidence un impact moyen à faible. L'analyse des impacts montre que les machines seront en partie masquées lorsque des habitations seront visibles limitant ainsi l'impact sur celles-ci. L'implantation choisie permet d'éviter l'effet d'écrasement sur les villages et la saturation visuelle du paysage depuis les secteurs d'habitation. L'impact des futures machines depuis ce secteur du paysage est nuancé, car il dépend beaucoup de la distance entre les machines et le point de vue. C'est notamment le cas au hameau du Clos le Roi où l'impact est élevé à cause de la proximité avec les machines, mais sur un secteur très restreint. On peu donc conclure à un impact **moyen à faible dans cette zone.**

↑
 Angle de vue du Clos le Roi et du Châtelot
 ↘ Contradictoire!

SYNTHÈSE DES IMPACTS DE CHAQUE POINT DE VUE					
Impact sur l'Aire d'étude immédiate					
Photomontage 73 - Distance par rapport au parc : 2,7 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 74 - Distance par rapport au parc : 3,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 63 - Distance par rapport au parc : 3,1 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 64 - Distance par rapport au parc : 1,4 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 65 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 66 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 79 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 78 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 72 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 70 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 70 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible
Photomontage 70 - Distance par rapport au parc : 2,5 km	Très élevé	Elevé	Moyen	Faible	Très faible

On constate clairement que l'on cherche à minimiser ce problème de visibilité conséquent dans la région Brie Champenoise historique. On cherche aussi à faire croire qu'une machine en cachera une autre!!! Aberrant.

Aussi pour exemple, en pg 40, photomontage 81, Nord-Est de Bergère sous Montmirail, on lis: les futures machines viendront s'installer à l'arrière des éoliennes existantes.....les futures machines seront masquées en quasi totalité par le relief....

Hors l'étude ne tiens pas compte des reliefs et le précise dès le début:

- Un angle sans éolienne de 160 à 180° paraît souhaitable pour permettre une véritable respiration visuelle, un minimum étant un angle de 60°.
- Ces notions d'angles de vue et de surface dépourvue d'éoliennes sont analysées de façon cartographique, c'est-à-dire sans prise en compte du relief et des masques bâtis ou végétaux pouvant diminuer la lecture de certaines éoliennes.

Pire encore, en pg 70 par exemple, de cette même étude, photomontage 64, sud de Charleville, on peut lire: les éoliennes seront clairement visibles...Celles-ci s'installent en tant qu'élément vertical dans ce paysage, **au même titre que les poteaux électriques.** On compare donc des éoliennes à des poteaux électriques et on conclut à un impact moyen!!

Et c'est toute l'étude qui est ainsi faite, pleine de contradictions, concluant qu'aucune mesure compensatoire n'est évidemment utile.

2/ Liste des hameaux impactés et résidents

Aussi toutes ces études sont faites à partir des villages et rien sur la multitudes de hameaux, combien de personnes, de résidences principales sont elles concernées par ces impacts visuelles qui transformera radicalement et pour des décennies leurs vies et dévaluera considérablement leurs biens ?

Y a t'il des chiffres d'établis avec des mesures compensatoires pour ces nombreux habitants? Ou est cette étude?

De plus l'encerclement de Charleville sera total!

3/ La trame verte n'est pas respectée

La forêt du Gault très ancienne regorgeante d'espèces déterminantes Znieff n'est pas du tout prise en compte et doit être considérée comme telle.

D'après la responsable du site d'hibernation de La Godine spécialisée vétérinaire au sein du collectif du Chatelot, la LPO n'a aucune idée des sites de reproductions, hibernations, ou même

de chasse des chiroptères de cette forêt et ce malgré la présence de 3 icpe sur sa lisière sud, faute d'étude. Qu'en est-il des autres espèces animales ?

Avec ce parc on cumulera donc 5 icpe, avec celui des griottes, ce sera donc un total de 6 **ICPE en lisière de la forêt domaniale du Gault (forêt primitive) SANS AUCUNE ÉTUDE** biologique sérieuse.



Chevêche d'Athena Châtelot



Hérisson route du Châtelot à L'Hermite

4/ Le nombre d'ICPE est faux

Rien qu'aux Essarts les Sézanne à 3kms, 4 icpe sont manquantes:

- La Godine: • 30 000 pondeuses moins une
- 40 000 pondeuses moins une soit un total de 70 000 volailles moins 2
- derrière le Chatelot: • sas Biomarne méthaniseur 100t/jour (120 camions/j)
- dans le village: • SARL Merat

Le tout sans aucune mesure compensatoire. Avec en plus une récente installation de transport poids lourds au Gué Barré.

De plus, au vu du trafic intense généré par ces ICPE la commune laisse les routes se dégrader faute de moyens ayant déjà payé la réparation de la route de la Godine avec les impôts des autres. Un recours contre la sas Biomarne est d'ailleurs en cours.

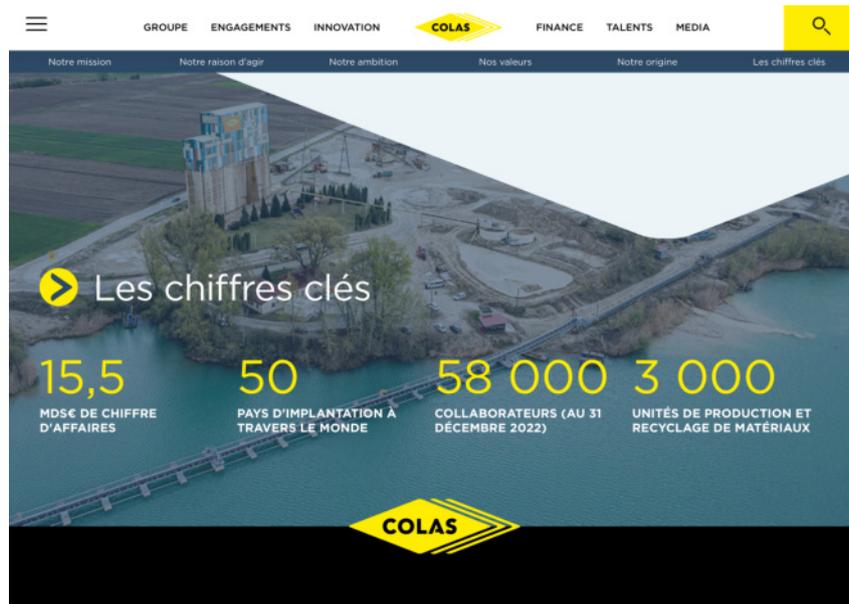
Combien d'autres ICPE manquent-elles à ce dossier?

Au vu des préjudices déjà subis par la population, (odeur, mouches, bas côté dégradés, routes saccagées, faunes sauvages écrasées, chats écrasés ... etc) par ces ICPE en moins de 10 ans, leurs additionner une vue imprenable sur ces éoliennes ne fera qu'accroître considérablement l'ambiance de mal être qui y règnent et définitivement conclure à rendre les ENR complètement néfastes dans tous les esprits.

5/ Colas

Quand à l'entreprise Colas qui semble concernée par la construction de ce projet, si elle a le mérite par ce parc de générer 6 emplois sur 5 mois, cela ne génère pour autant pas un seul stable CDI locale.

Leur chiffre d'affaire de 15,5 MDS€ nous démontre aussi, que ce parc est franchement une goutte d'eau pour un établissement de cet envergure, et ce n'est certainement pas 6 éoliennes de moins qui mettra leur entreprise en péril contrairement au nombreux corridors d'oiseaux qui seront définitivement perturbés.



6/ Propriétaires et démantèlement

La moitié du Parc est accueillie par l'ancien maire de Charleville et le plus gros agriculteur du secteur, c'est illogique si l'on par du principe qu'avec autant de terre, on est incapable d'être bas carbone!

Y a t'il un cota à ne pas dépassé dans la consommation des énergies toutes confondu comme le cota de consommation d'eau existe?

Si aujourd'hui on détruit un environnement pour produire de l'énergie, peut-on toujours continuer à être energivore ou pire démultiplier sa consommation?

Dans 1/4 de siècle les socles de plus de 800m³ par pied d'éolienne s'ils s'érodent, quelle impact cela aura t'il sur la qualité des sols? Cette colossale imperméabilisé non demantelable est un déchet supplémentaire ingérable. Et s'ils ne l'étaient pas, pourquoi ne mettons nous pas nos 200m³ de déchet nucléaire annuel national a l'intérieur de ces socles?

7/ associations

Dans le dossier on écrit qu'une association anti éolien des Essarts les Sezanne est venu à la permanence... mais cette association est ADENOS, c'est avant tout l'Association de Défense de l'Environnement du Nord-Ouest Sézannais, elle n'a pas vocation d'être anti éolien ? Pourquoi donc parler d'elle ainsi?

Alors que dire des promoteurs éolien, les marchands de tapis sont venu à la permanence?! Cataloguer les associations de protection de l'environnement d'extrémistes traduit bien le manque de respect envers l'existence même des gens pour qui elles ont une très grande valeur.

Pour toutes ces raisons, **je vous prie de bien vouloir émettre un avis défavorable à ce projet** clairement lucratif pour certains avant d'être parfaitement écologique.

Projet qui viendra saturer une région ayant urgemment besoin d'être protégée pour sa rare et précieuse qualité historique, mais aussi biologiques.

Préserver ce paysage, c'est préserver la continuité de celui-ci, indispensable à ce fragile écosystème d'entre les 2 Morins.